

Le 15 février 2021

FLASH CSEC EXTRA DU 12 02 2021

Information sur le pilote du projet « Optimisation de la gestion des déplacements »

SAP est à ce jour l'outil le moins intuitif qui soit, au point de rebuter depuis des années des collègues qui souhaiteraient y saisir leurs frais. Par ailleurs, les délais de remboursement sont souvent longs sans qu'on sache toujours pourquoi. Donc si tout ça peut être amélioré, tant mieux !

La DG nous répond en substance « pas d'inquiétude à avoir au

niveau RH ». Quant à l'outil ce ne sera plus SAP, ce sera plus ergonomique donc meilleur... Et l'activité syndicale est bien visée par la nouvelle instruction.

A suivre donc, et au moment du bilan du pilote avant généralisation, on saura ce qu'il en est réellement. Et la **CGT-FO** n'est pas naïve, des chaussettes se dévoileront...

Présentation du lancement du pilote « Office 365 »

C'est 28 millions d'€ sur 4 ans. Alors, quand la direction dit qu'elle n'a pas d'argent... de l'argent il y en a !

A la **CGT-FO**, on note du reste qu'on va ainsi passer de l'achat d'une licence à un abonnement coûteux alors qu'il y avait la possibilité de recourir à des logiciels libres. Et bien des questions restent sans réponses :

- Quel coût écologique ?
- Qui a accès aux données de monitoring d'Office ?
- Le recours exponentiel à l'outil Teams intégré dans ce pilote semble avoir déjà pour conséquence de transformer les relations hiérarchiques en échanges informels en ligne. Qu'en est-il de la traçabilité des responsabilités ?
- ...

Sous couvert de modernité, la DG accentue sa marche en avant vers la dématérialisation à outrance.

Pour la DG, les critères retenus pour choisir Office 365 sont :

- ✓ degré d'acceptabilité par les agents du logiciel (Open Office aurait nécessité un vaste accompagnement au changement paraît-il...)
- ✓ niveau de service
- ✓ niveau de sécurisation de l'outil passant par des solutions qui ont été étudiées par la DSI, sans qu'il soit question d'acheter l'option monitoring pour contrôler les activités des agents.

L'aspect écologique est difficile à évaluer, nous répond-on. Comme pour le Zéro Papier... serait-on tenté d'ironiser ?!

Une fois de plus, on peut parler de ce que nous trouvons inquiétant dans un projet, sans avoir nullement la main dessus.

Information en vue d'une consultation sur le recrutement de 500 CDD supplémentaires dans le cadre du dispositif d'intensification de l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans 66 agences situées en QPV

Cette décision émane d'une annonce du 1^{er} ministre le 29 janvier dernier. Par ricochet, ces CDD remplaceront les CDI appelés sur la base du volontariat à travailler sur ce nouveau

dispositif, au moins sur les 18 prochains mois.

Comme dénoncé à maintes reprises lors de CSEC précédents, nous ne cautionnons pas le recours à des CDD dont tout le



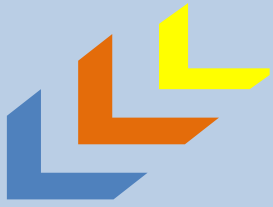
La **CGT-FO** Pôle emploi :

Syndicat.cgt-fo@pole-emploi.fr

www.fo-pole-emploi.fr/site-national

<https://twitter.com/Fopoleemploi>

<https://www.facebook.com/fopoleemploinational>



Le 15 février 2021

monde s'accorde à dire qu'ils ne permettent pas d'améliorer la qualité du service rendu Y compris les signataires de l'accord sur le taux de précarité se plaignent à présent jusque dans les médias de voir trop de CDD à l'accueil (!).

Recevoir 500 CDD de plus dont le but est de contribuer au reclassement de DE en situation précaire relève d'un paradoxe cynique de la part des tutelles : ce sont des personnes en contrat précaire qui sont chargés de venir nous aider à retrouver une activité pérenne à des personnes précaires... Pourquoi en ce cas ne pas embaucher des CDI ?! On ose nous répondre que 500 CDD c'est mieux que rien. Sauf que pour la **CGT-FO** la litanie du « *c'est mieux que rien* » finira par tendre à nous faire admettre que « *rien* » c'est pas si mal, ça pourrait être « *moins que rien* » !

Point d'étape sur la crise sanitaire

Concernant la situation de Mayotte, l'île subit une crise sanitaire majeure, à l'aune du dénuement de la population. Le service hospitalier y est débordé, les coupures d'eau sont quotidiennes (aisé pour se laver les mains...) et le virus et ses variants s'y répandent comme une trainée de poudre, imposant un confinement pour 3 semaines au moins. Là-bas, le DR a attendu « sagement » une décision préfectorale de confinement pour protéger les collègues de Mayotte alors que tout indiquait qu'on courait à la catastrophe humaine. Plusieurs collègues sont affectés par le virus et la situation s'aggrave. Et notre inquiétude va grandissante, La Réunion est passée en PRA2.

La DG prétend que la situation est sous contrôle de la part du DR, indiquant qu'il n'y aurait pas d'agent affecté par le virus à Mayotte, ce que nous contestons eu égard aux informations émanant de nos camarades au quotidien. Nous apportons bien évidemment tout notre soutien à nos collègues et camarades de Mayotte face à cette catastrophe sanitaire avérée, comme à ceux de La Réunion.

Concernant le non-respect des accords OATT en période de crise sanitaire et le fait de nous imposer une journée de travail forfaitaire à hauteur de 7h30/jour sous code TTEX, nous avons interpellé la direction suite à la décision du juge nantais rendue mardi dernier donnant raison à la **CGT-FO** sur le sujet.

La requête de nos camarades des Pays de Loire visait à obtenir que soit appliqué l'accord OATT de telle sorte que tout temps de travail excédant 7h30 puisse effectivement générer du crédit Horoquartz alors qu'aujourd'hui ce temps-là est perdu pour l'agent (... pas pour PE...) et donc assimilable à du travail dissimulé. Nous demandons donc la généralisation des attendus

Par ailleurs, Comment seront recrutés ces 500 CDD (dans ces quartiers prioritaires ?) et où va-t-on les placer ?

La DG nous dit qu'ils seront recrutés au plus près du terrain pour autant que les profils correspondent aux attentes de Pôle emploi. Quant à l'aspect immobilier du dossier, la DG s'en remet aux DR pour voir ça plus précisément... affaire donc à suivre dans les établissements, notamment dans les CSE.

On notera dans la perspective de la consultation future que la plupart des organisations syndicales, y compris celles signataires de l'avenant à notre CCN faisant exploser le taux de précarité dans Pôle Emploi (avenant que nous combattons, et nos recours juridiques sont toujours en cours), remettent en cause le recours exponentiel à des CDD.

Schizophrénie ou duplicité ?

du jugement dans le cadre du respect de tous les accords OATT. La DG estime pour sa part que les cas d'agents travaillant plus que 7h30 sont marginaux et que cela ne relève pas d'une volonté de la DG de faire travailler plus les collègues, pour lesquels elle serait prête à payer des heures supplémentaires si leurs hiérarchiques étaient à l'origine de telles demandes. Elle



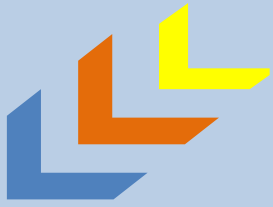
La CGT-FO Pôle emploi :

Syndicat.cgt-fo@pole-emploi.fr

www.fo-pole-emploi.fr/site-national

<https://twitter.com/Fopoleemploi>

<https://www.facebook.com/fopoleemploinational>



Le 15 février 2021

considère que badger 4 fois par jour va compliquer la tâche de tout le monde en rendant rigide un système forfaitaire beaucoup plus souple (Ben voyons...). Une fois de plus, force est de constater que lorsqu'un accord qu'elle a pourtant signé dérange ses plans, la direction s'empresse de trouver de bonnes excuses pour y déroger, préférant le fait du prince à un droit opposable.

Pire, les heures écrêtées et/ou le travail dissimulé, ce serait la **CGT-FO** qui fantasmerait !... A d'autres !

La DG dispose d'un mois pour faire appel et appliquer la décision du juge avant de devoir verser des astreintes. En tout état de cause, l'appel n'est pas suspensif de la décision de justice. La **CGT-FO** met tout en œuvre pour que cette décision soit suivie d'effet... **MAINTENANT !**

Prochain CSEC ordinaire le 24 février.

La délégation CGT-FO : Elemane ABDOU, Claire BOUREAU-LEFEBVRE, Aissa DJEHICHE, Fabien FALETTI, Isabelle HOARAU DE BOISVILLIERS, Stéphane JONCOUR & Sébastien SOCIAS (RS).

RESISTER

REVENDIQUER

RECONQUERIR



La **CGT-FO** Pôle emploi :

Syndicat.cgt-fo@pole-emploi.fr

www.fo-pole-emploi.fr/site-national

<https://twitter.com/Fopoleemploi>

<https://www.facebook.com/fopoleemploinational>